Louviers, le 30 septembre 2024

**N/RÉF :** RJ : SAS DECIBEL AUDIOPROX – 13307

C « Exploitation»

SC « Article L.622-13 »

**Affaire suivie par :** Benjamin BIZOT, benjamin.bizot@fhbx.eu

NL/BBI/OP

**SAS DECIBEL AUDIOPROX**

313 rue des Canadiens

76510 SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT

A l’attention de Monsieur Robert QUESNEL

**Par courriel**

Monsieur,

Je vous rappelle ma lettre en date du 26 septembre 2024 vous informant de la procédure sur la poursuite ou la résiliation des contrats en cours pendant le redressement judiciaire (point « *3.4.7. Contrats en cours* » du mémo).

A cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, double de la lettre du 26 septembre 2024 reçue par courrier électronique en mon Etude de la société **LA POSTE** qui m’interroge en application des dispositions de l’article L.622-13 du code de commerce pour connaître mes intentions quant à la poursuite ou non des contrats.

Je vous remercie de m’indiquer expressément si ces contrats sont nécessaires à la poursuite de l’activité ou s’il convient de les résilier au moyen du coupon-réponse joint.

Dans l’hypothèse d’une poursuite, je vous remercie de m’adresser les prévisions de trésorerie le cas échéant actualisées justifiant les capacités de la société à honorer les prochaines échéances.

Votre réponse devra me parvenir **au plus tard le 17 octobre 2024** afin de me permettre de répondre au cocontractant dans les délais légaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nathalie LEBOUCHER

 